



Les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2024

Thomas FARGEAS et Dimitri LEMAIRE

En 2024, 45 300 postes ont été ouverts au recrutement externe de fonctionnaires de l'État, un volume en léger repli par rapport à 2023 (-1,4%), mais qui reste nettement plus élevé qu'au cours de la période 2018-2022. La très grande majorité des postes sont proposés par concours (95%), tandis que les recrutements hors concours reculent à 5%, après avoir fortement augmenté l'année précédente. Le ministère de l'Éducation nationale concentre toujours la moitié des postes offerts, loin devant l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'Intérieur, la Justice et les ministères économiques et financiers : ces ministères totalisent ensemble 93 % des ouvertures.

Ces ouvertures de postes ont conduit au recrutement de 40 100 agents en 2024, un niveau stable par rapport à 2023. Ainsi, un poste sur neuf (11%) demeure non pourvu, de 2% dans les ministères économiques et financiers à 23% au ministère de la Justice. En particulier, plus du tiers des places offertes au concours de surveillant pénitentiaire sont restées vacantes en 2024, comme en 2023.

Le nombre de candidats poursuit sa remontée après la forte baisse observée en 2022 : +3% pour les inscriptions et +6% pour les présents. Un inscrit sur deux se présente aux épreuves, avec des écarts marqués selon les concours. La sélectivité progresse légèrement et s'établit à 4,9 candidats présents pour un admis, contre 4,7 en 2023.

Comme les années précédentes, les deux tiers des recrutements concernent des postes de catégorie A, tandis que la part des recrutements en catégorie B (22%) dépasse désormais nettement celle observée en catégorie C (12%), sous l'effet du reclassement du corps des surveillants pénitentiaires. En 2024, les agents recrutés en catégorie C sont plus diplômés qu'en catégorie B. Les femmes représentent 60% des agents recrutés : deux sur trois en catégories A (65%) et C (67%), mais moins de une sur deux en catégorie B (45%).

Dans la fonction publique de l'État (FPE), plusieurs modalités de recrutement coexistent, chacune répondant à des conditions d'accès particulières. Les concours externes sont ouverts à tout candidat remplissant les exigences de diplôme ou de niveau d'études, tandis que les concours internes s'adressent uniquement aux agents publics – titulaires ou contractuels – disposant d'une ancienneté suffisante.

La présente étude porte sur l'ensemble des recrutements externes dans les corps de fonctionnaires de l'État en 2024. Elle englobe les concours externes, les concours uniques, les troisièmes concours, ainsi que les recrutements sans concours et ceux réalisés via le Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte), destinés spécifiquement aux postes de catégorie C (Encadré ①).

Encadré ① : Les différentes voies de recrutement externe de fonctionnaires de l'État

Outre les concours externes « classiques », trois autres voies de recrutement ont été créées afin d'assurer une plus grande diversité de profils parmi les fonctionnaires :

- le troisième concours, créé en 1990, s'adresse aux personnes ayant exercé une ou plusieurs activités professionnelles, un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou des responsabilités associatives sans avoir eu, lors de l'exercice de ces activités, la qualité d'agent public, hormis s'il s'agissait de certaines activités syndicales. Le premier concours de ce type a été conçu afin de diversifier les profils d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA, devenue INSP). Le troisième concours concerne aujourd'hui en premier lieu le ministère de l'Éducation nationale : en 2024, 8% des postes offerts au recrutement externe de professeurs des écoles ou de professeurs certifiés le sont par cette voie;
- le Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte), créé en 2005, permet à un jeune peu ou pas diplômé ou à un chômeur de longue durée d'accéder à une qualification, puis à un emploi de fonctionnaire de catégorie C dans la fonction publique;
- un accès direct sans concours est possible pour certains emplois ne nécessitant pas de qualification particulière, les concours se révélant peu adaptés pour ce type de recrutement.

La grande majorité des concours se déroulent sur épreuves (95 % des postes offerts en 2024), mais certains peuvent recruter sur titre, ou sur titre et travaux, notamment pour les maîtres de conférences et professeurs des universités, ainsi que pour les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Le nombre de postes offerts se maintient à plus de 45 000 en 2024

En 2024, 45 300 postes ont été ouverts au recrutement externe de fonctionnaires de l'État (Figure ①), essentiellement sur concours : 87 % par la voie du concours externe, 4 % sur concours unique et 5 % via le troisième concours. La proportion de postes proposés

hors concours (y compris Pacte) s'élève cette année à 5 %. Après une forte augmentation en 2023 (+ 13 %), le nombre de postes offerts se replie légèrement en 2024, de 1,4 %. Ce recul provient d'une baisse du nombre de postes proposés hors concours (600 de moins qu'en 2024, soit -22 %, après un doublement entre 2022 et 2023), alors que le nombre de postes offerts sur concours se maintient autour de 43 200.

Figure ① : Bilan des recrutements externes de fonctionnaires de l'État selon la voie, en 2024

Voie	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle ¹
Recrutements externes	45 300	-1,4	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	40 100	-1,5	61	nd	nd
dont sur concours ou sur titre	43 200	-0,1	366 500	3,1	192 100	5,6	57	38 900	0,6	38 300	0,3	60	4,9	0,2
Concours externe	39 400	-0,5	330 700	3,0	172 900	5,3	58	35 800	0,5	35 200	0,2	60	4,8	0,2
Concours unique	1 600	4,3	13 700	13,6	12 100	11,5	46	1 500	4,1	1 500	4,1	60	8,2	0,5
Troisième concours	2 100	5,2	22 100	-0,3	7 100	3,2	70	1 600	-1,4	1 600	-1,2	70	4,5	0,2
dont hors concours (y c. Pacte)	2 100	-22,3	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 800	-28,9	70	nd	nd

Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Ensemble des recrutements externes de fonctionnaires dans la fonction publique de l'État (FPE).

1. L'évolution annuelle de la sélectivité est la différence entre le nombre de présents pour un admis en 2024 et le nombre de présents pour un admis en 2023.
Note : La valeur indiquée pour une rubrique peut différer du total de la somme des sous-rubriques pour des raisons d'arrondis.

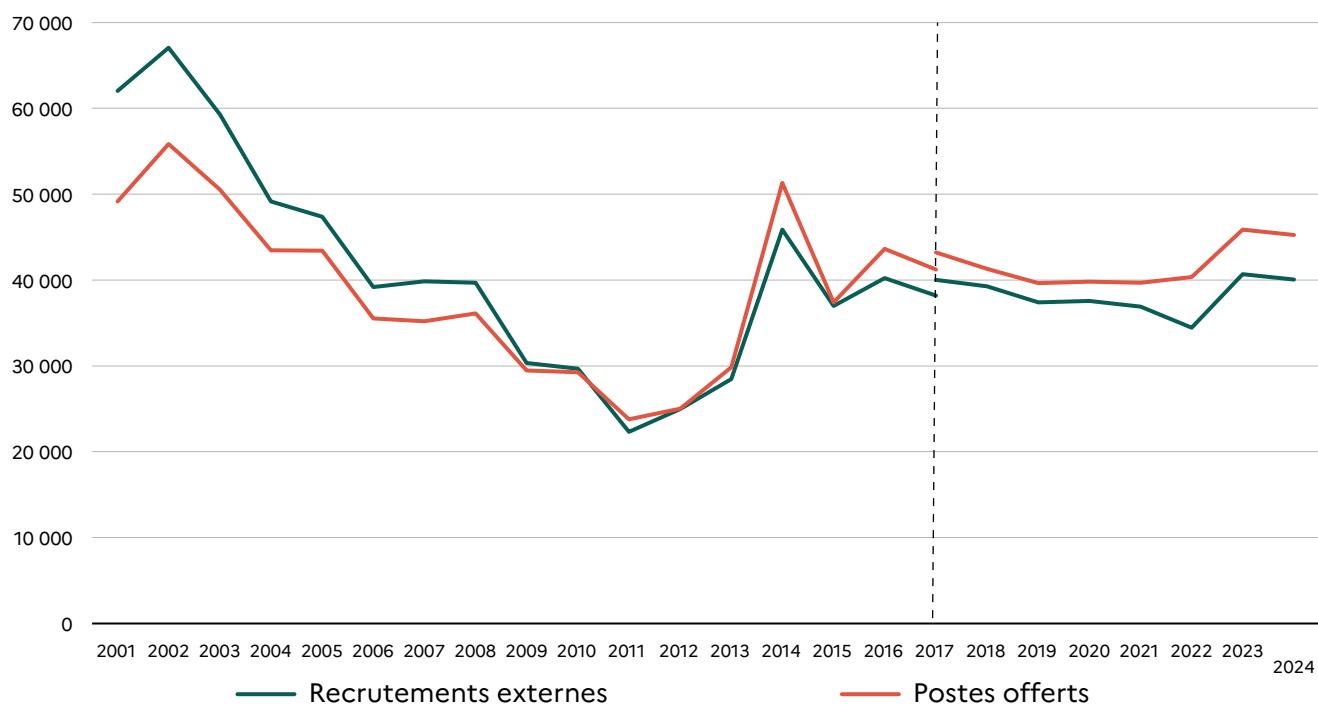
nd : non disponible.

Lecture : En 2024, 366 500 personnes se sont inscrites à un concours de recrutement externe, soit 3,1 % de plus qu'en 2023.

Au cours des vingt dernières années, le nombre total de postes offerts a atteint son niveau le plus élevé au début des années 2000, avec 56 000 postes ouverts en 2002 (hors enseignants du supérieur) [Figure ②]. Il a ensuite chuté pour atteindre un minimum en 2011, avec 24 000 postes, en lien avec la mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), visant notamment le non-rempacement de la moitié des fonctionnaires partant à la retraite. Après une période de relative stabilité autour de 40 000 postes annuels entre 2018 et 2022, le volume de postes offerts remonte en 2023 à son plus haut niveau depuis 2017, puis se maintient en 2024 à un niveau supérieur à 45 000.

Entre 2023 et 2024, le nombre de postes ouverts en catégorie A progresse légèrement (+250 postes, soit +1%), tandis que les postes de catégorie B explosent (+2 500, soit +33%) et ceux de catégorie C s'effondrent (-2 800, soit -47%) [Figure ③]. Ces fortes évolutions découlent de la réforme du corps des surveillants pénitentiaires, passé de la catégorie C à la catégorie B en janvier 2024, et qui représentait près de la moitié des postes ouverts sur concours de catégorie C. Si l'on considère le corps des surveillants pénitentiaires comme appartenant déjà à la catégorie B en 2023, le nombre de postes offerts aux concours de catégorie C progresse légèrement (+3%), tandis que celui des concours de catégorie B diminue (-4%).

Figure ② : Nombre de postes offerts et de recrutements externes de fonctionnaires de l'État depuis 2001



Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Ensemble des recrutements externes de fonctionnaires dans la FPE.

Note : À partir de 2017, les maîtres de conférences et les professeurs des universités sont comptabilisés.

Lecture : En 2024, 45 300 postes ont été offerts au recrutement externe dans la FPE, et 40 100 candidats ont été recrutés.

Figure ③ : Bilan des recrutements externes sur concours de fonctionnaires de l'État selon la catégorie hiérarchique, en 2024

	Postes offerts		Inscris		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle ²
Recrutements externes sur concours ¹	43 200	-0,1	366 500	3,1	192 100	5,6	57	38 900	0,6	38 300	0,3	60	4,9	0,2
A	30 100	0,9	215 200	-0,9	121 500	3,8	59	27 100	0,4	26 600	0,2	65	4,5	0,1
B	9 900	33,4 (-3,7)	110 100	39,2 (8,5)	49 200	20,9 (4,2)	51	8 700	23,8 (-2,4)	8 700	23,5 (-2,6)	45	5,6	-0,1 (0,4)
C	3 100	-47,1 (3,0)	41 200	-30,4 (11,6)	21 400	-11,3 (20,5)	63	3 000	-34,6 (11,2)	2 900	-35,1 (11,7)	67	7,2	1,9 (0,5)

Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Recrutements externes de fonctionnaires sur concours (externe, unique ou troisième concours) dans la FPE.

1. Les recrutements sans concours ne sont pas comptabilisés.

2. L'évolution annuelle de la sélectivité est la différence entre le nombre de présents pour un admis en 2024 et le nombre de présents pour un admis en 2023.

Note : Les chiffres entre parenthèses correspondent aux évolutions obtenues si l'on considère les surveillants pénitentiaires comme étant déjà en catégorie B en 2023.

Lecture : En 2024, 215 200 personnes se sont inscrites à un concours de recrutement externe de catégorie A, soit 0,9 % de moins qu'en 2023.

Cinq ministères concentrent l'essentiel des postes offerts

Le ministère de l'Éducation nationale reste, en 2024, le principal recruteur de fonctionnaires de l'État. Il propose 22 900 postes, soit la moitié des postes offerts dans la FPE (Figure 4). Parmi ces postes, près de neuf sur dix visent à recruter des enseignants, notamment des professeurs des écoles (9 300, soit 41%) ou des professeurs certifiés (6 200, soit 27%). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose quant à lui 5 900 postes en 2024 (13% des postes offerts), dont 1 600 postes de maître de conférences.

Trois autres ministères sont très actifs en matière de recrutements : le ministère de l'Intérieur, avec 4 900 postes proposés en 2024, dont 2 600 pour

le concours de gardien de la paix; le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui a ouvert 4 300 postes en 2024; et enfin, le ministère de la Justice avec 3 900 postes, dont 2 500 concernent le personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire.

Ces cinq ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Intérieur, Justice, Économie et Finances) concentrent 93% des postes offerts au recrutement externe de fonctionnaires de l'État. Après une très forte hausse en 2023, les volumes de postes proposés par les ministères de l'Intérieur et de la Justice diminuent en 2024, principalement en raison du recul des recrutements de gardiens de la paix (-9%) et de surveillants pénitentiaires (-14%), qui se maintiennent toutefois à des niveaux élevés par rapport aux années précédentes.

Figure 4 : Nombre de postes offerts au recrutement externe de fonctionnaires de l'État selon le ministère, en 2024

	Postes offerts	Part (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en %)	Postes pourvus (en %)
Éducation nationale	22 900	51	0,3	89
dont : Professeurs des écoles	9 300	-	-0,4	93
Professeurs certifiés	6 200	-	-1,8	80
Enseignement supérieur et Recherche	5 900	13	4,0	85
dont : Maîtres de conférences	1 600	-	3,1	83
Intérieur	4 900	11	-6,6	91
dont : Gardiens de la paix	2 600	-	-8,9	100
Justice	3 900	9	-12,6	77
dont : Surveillants pénitentiaires	2 500	-	-14,3	68
Économie, Finances, Souveraineté industrielle et numérique	4 300	10	12,5	98
Autres ministères	3 300	7	-12,7	90
Total	45 300	100	-1,4	89

Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Ensemble des recrutements externes de fonctionnaires dans la FPE.

Lecture : En 2024, le ministère de la Justice a ouvert 3 900 postes, soit 9 % des postes offerts au recrutement externe dans la FPE. Ce nombre est en baisse de 12,6 % par rapport à 2023. Parmi ces postes, seuls 77 % ont été pourvus.

Un poste sur neuf reste non pourvu

En 2024, la part des postes non pourvus s'élève, comme en 2023, à 11%. Cette proportion, bien qu'en retrait de trois points par rapport au niveau record atteint en 2022, reste élevée comparativement à la période 2017-2021, où elle atteignait au maximum 7% des postes proposés. Le ministère de l'Économie et des Finances compte 2% de postes non pourvus, contre 11% à l'Éducation nationale et 23% au ministère de la Justice : comme en 2023, le tiers des places ouvertes au concours externe de surveillant pénitentiaire sont en effet restées vacantes.

La proportion de postes non pourvus s'élève en 2024 à 12% pour les catégories A et B, et à 6% pour les concours de catégorie C (9% en incluant les recrutements sans concours). En légère hausse par rapport à 2023 pour la catégorie A, la part des postes non pourvus a fortement diminué pour la catégorie C, tandis qu'elle a bondi pour les postes de catégorie B, en

lien avec le passage de la catégorie C à la catégorie B des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire.

Les postes non pourvus s'expliquent par le fait que certains concours n'attirent pas suffisamment de candidats pour le nombre de postes offerts, que certains candidats se désistent après avoir été admis, ou encore que le niveau des candidats présents est jugé insuffisant par rapport aux exigences du concours.

Le nombre de candidats présents aux épreuves en hausse de 6% en 2024

Les effectifs d'inscrits et de présents aux concours de la FPE (concours externe, concours unique et troisième concours) poursuivent leur remontée en 2024, avec une hausse de 3% pour les inscriptions et de 6% pour les présents. Cette progression ne permet toutefois pas de compenser la baisse de plus de 20% observée en 2022,

liée notamment à la réforme modifiant les conditions d'accès aux concours des premier et second degrés de l'Éducation nationale. En particulier, le nombre de candidats se présentant aux concours d'enseignant du primaire ou du secondaire (48000 en 2024, 1,6% de plus qu'en 2023) reste bien en deçà de son niveau d'avant réforme, soit près de 80000 candidats en moyenne par an sur la période 2016-2021.

En considérant les surveillants pénitentiaires comme un corps de catégorie B dès 2023, le nombre d'inscriptions aux concours progresse tant pour les concours de catégorie C que de catégorie B, respectivement de 12% et de 9% (Figure ③), mais il recule légèrement pour la catégorie A, de 1% (soit environ 2000 inscriptions de moins qu'en 2023). Ce recul peut s'expliquer par la réforme en cours des instituts régionaux d'administration (IRA) : en ramenant le nombre de sessions du concours à une seule par an au lieu de deux les années précédentes, cette réforme s'est traduite par un nombre d'inscriptions divisé par deux en 2024, soit environ 5000 de moins qu'en 2023. En catégorie B, le nombre de candidats inscrits au concours de surveillant pénitentiaire continue de progresser en 2024 (de 22000 à 29000), tandis que le nombre d'inscrits au concours de gardien de la paix diminue (de 24000 à 21000).

Le nombre de candidats présents aux concours progresse, quant à lui, quelle que soit la catégorie (en prenant en compte le passage en catégorie B des surveillants pénitentiaires), de 4% pour les catégories A et B à 20% en catégorie C. Globalement, un inscrit sur deux se présente aux épreuves : un sur deux pour les concours externes, neuf sur dix pour les concours

uniques et un sur trois pour les troisièmes concours. La participation est plus forte pour les concours de catégorie A (56%) que pour ceux de catégorie C (52%) et de catégorie B (45%). Parmi les candidats inscrits au concours de surveillant pénitentiaire en particulier, moins de trois sur dix se sont présentés aux épreuves en 2024, comme en 2023.

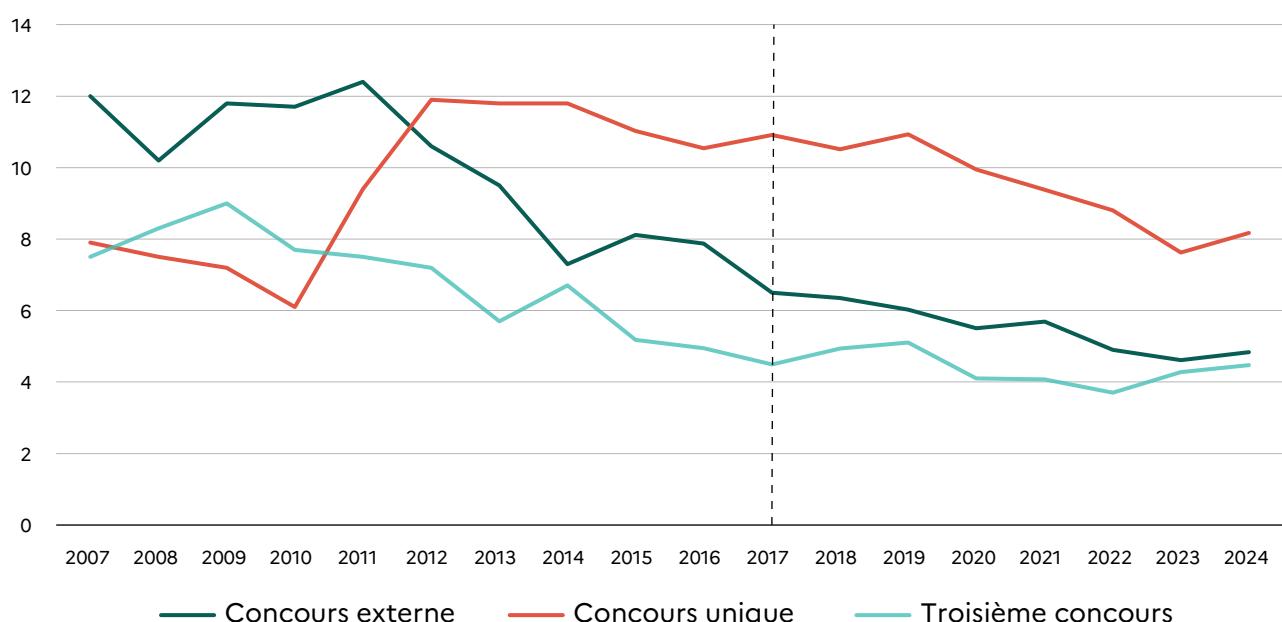
La sélectivité des concours progresse légèrement

Sur les 192100 candidats qui se sont présentés en 2024 aux concours de recrutement externe de fonctionnaires de l'État (concours externe, concours unique ou troisième concours), 38900 ont été admis, soit une sélectivité de 4,9 présents pour un admis, contre 4,7 en 2023. Le nombre d'admis n'a en effet pas augmenté autant que celui des candidats présents (+1% contre +6%).

La sélectivité des concours varie selon la voie d'accès : 4,8 pour les concours externes, 4,5 pour le troisième concours et 8,2 pour les concours uniques. Ces derniers sont pour la plupart des concours sur titre, souvent de niveau doctorat, avec certaines exceptions comme les concours d'infirmier qui recrutent à bac+3. Certains sont très sélectifs, comme celui de chargé de recherches du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : 21 présents pour un admis en 2024.

Depuis 2011, année où les postes offerts étaient au plus bas, la sélectivité du concours externe a progressivement diminué, passant de 12,4 candidats présents pour un admis en 2011 à 4,6 en 2023 (Figure ⑤). Elle remonte légèrement en 2024, sans toutefois retrouver son niveau d'il y a deux ans.

Figure ⑤ : Sélectivité des concours de recrutement externe dans la FPE depuis 2007, selon la voie d'accès



Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAEP-SDessi.

Champ : Recrutements externes de fonctionnaires sur concours (externe, unique ou troisième concours) dans la FPE.

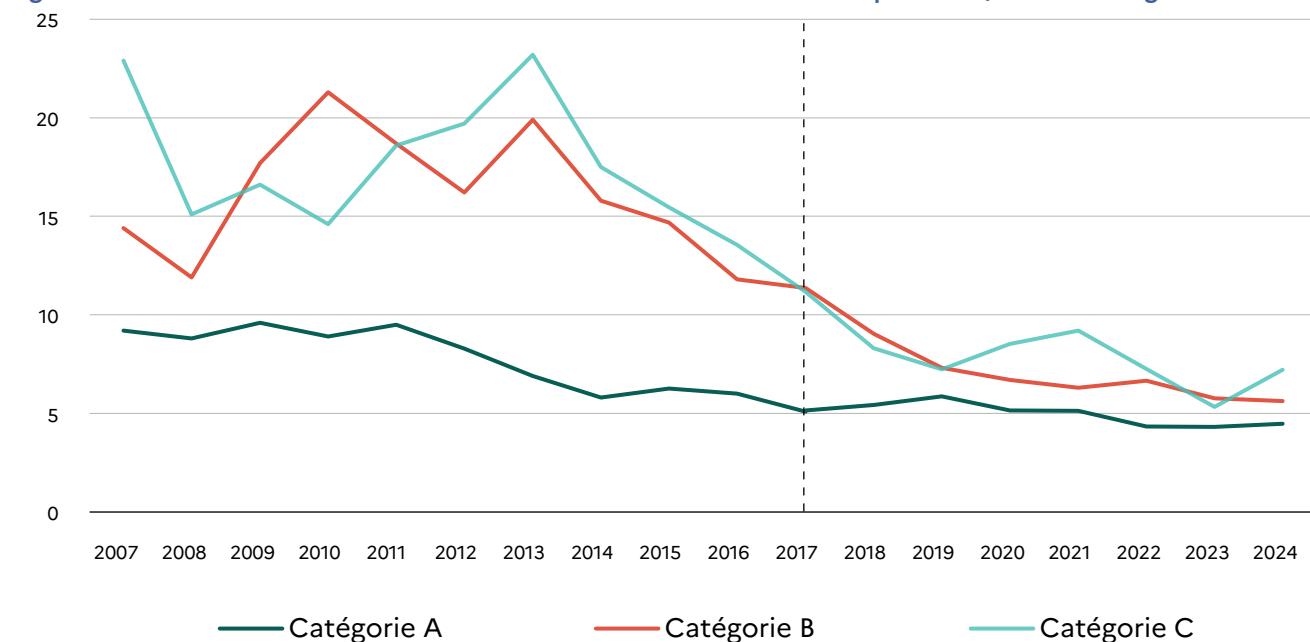
Note : À partir de 2017, la voie externe inclut les concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs des universités de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lecture : En 2024, la sélectivité des concours externes s'établit à 4,8, soit un admis pour 4,8 présents.

La sélectivité des concours de catégorie A est traditionnellement plus faible que celle des concours de catégories B et C. Cependant, elle varie considérablement d'un concours à l'autre. En catégorie A, elle oscille en 2024 autour de 2,7 candidats présents pour un admis aux concours de professeur des écoles, de professeur certifié et de professeur de lycée professionnel, mais elle atteint 21,3 présents pour un admis dans le corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur, par exemple. En catégorie B, la sélectivité du concours de greffier des services judiciaires est de 2,3 candidats pour un admis, tandis que celle du concours de gardien de la paix est plus élevée, avec un ratio de 4,5, proche de la moyenne de la fonction publique. Le passage en catégorie B du concours de surveillant pénitentiaire s'est accompagné d'une hausse de sa sélectivité en 2024, de 3,4 à 5,3 présents pour un admis.

Au total, la sélectivité des concours de recrutement externe de fonctionnaires de l'État s'établit à 4,5 présents pour un admis en catégorie A, 5,6 en catégorie B et 7,2 en catégorie C. L'écart entre catégories s'est fortement réduit depuis le début des années 2010, en raison d'une forte baisse de la sélectivité des concours B et C dans la seconde moitié de la décennie (Figure 6). En 2024, la sélectivité varie peu pour les concours de catégories A (+0,1 point) et B (-0,1 point), alors qu'elle augmente de près de 1,9 point pour la catégorie C. Le changement de catégorie du concours de surveillant pénitentiaire a peu d'impact sur la sélectivité globale des concours de catégorie B, mais en a beaucoup plus pour la catégorie C : pour les seuls concours restés en catégorie C, la sélectivité progresse de 0,5 point.

Figure 6 : Sélectivité des concours de recrutement externe dans la FPE depuis 2007, selon la catégorie hiérarchique



Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Recrutements externes de fonctionnaires sur concours (externe, unique ou troisième concours) dans la FPE.

Note : À partir de 2017, les concours de catégorie A incluent également les maîtres de conférences et les professeurs des universités.

Lecture : En 2024, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 4,5, soit un admis pour 4,5 présents.

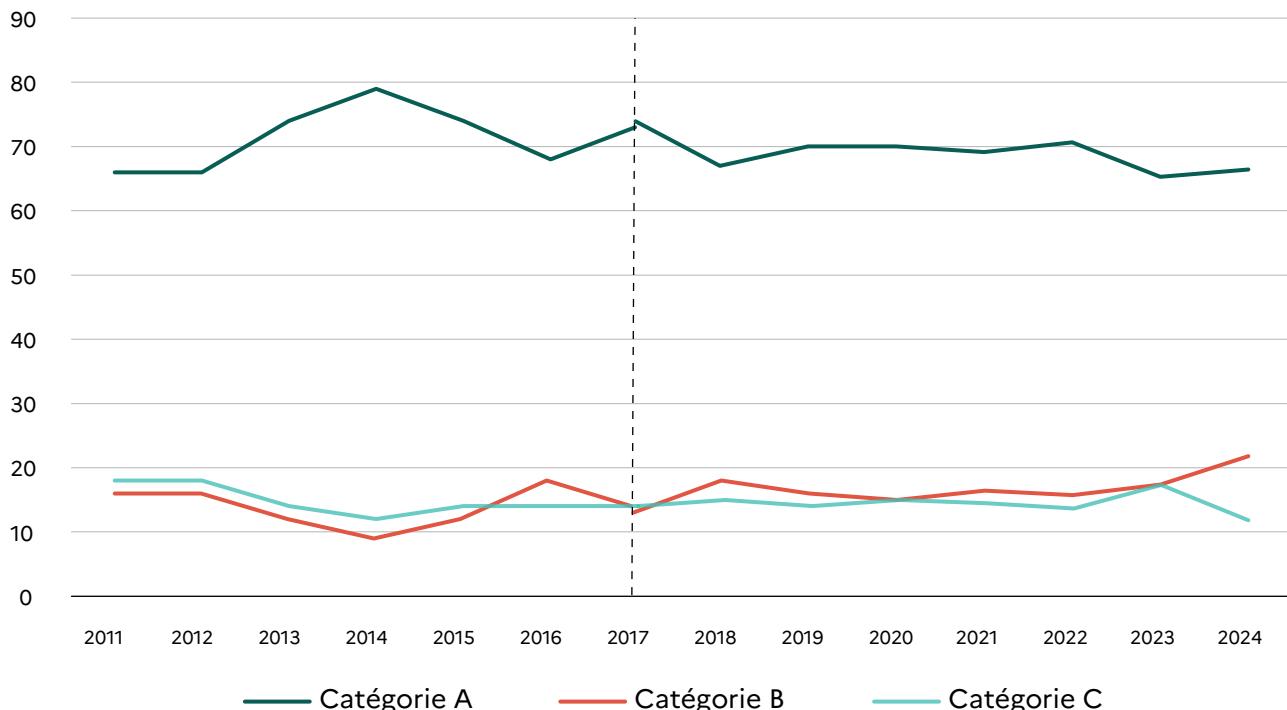
Deux tiers des recrutements dans la fonction publique de l'État concernent des corps de catégorie A

La FPE recrute majoritairement des fonctionnaires de catégorie A : 26 600 des 40 100 agents recrutés en 2024 le sont sur des postes de catégorie A, soit 66% des recrutements. La proportion de catégories A dans les recrutements est relativement stable dans le temps (Figure 7). En 2023 cependant, du fait de

la hausse des recrutements en catégories B et C, la part des recrutements en catégorie A perdait sept points et atteignait son niveau le plus bas depuis 2011. Cette proportion a peu évolué en 2024 (+ 1,1 point). Les recrutements en catégorie B et en catégorie C étaient en nombre similaire jusqu'en 2023. Du fait du changement de catégorie du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire, la part des recrutements en catégorie B (22%) dépasse maintenant largement celle des recrutements en catégorie C (12%).

Figure 7 : Recrutements externes de fonctionnaires de l'État par catégorie hiérarchique jusqu'en 2024

Répartition en %



Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Ensemble des recrutements externes de fonctionnaires dans la FPE.

Note : À partir de 2017, les maîtres de conférences et les professeurs des universités sont comptabilisés.

Lecture : En 2024, 66 % des candidats recrutés par voie externe dans la FPE le sont pour un corps de catégorie A.

En 2024, les candidats recrutés en catégorie C sont plus diplômés qu'en catégorie B

Pour être recrutés par la voie du concours externe ou unique, les candidats doivent le plus souvent justifier d'un certain niveau de diplôme, variable selon le concours.

Les postes proposés aux concours de catégorie A exigent en général un diplôme de niveau au moins égal à bac+3. Les concours d'inspecteur des finances publiques, par exemple, ceux des IRA ou encore celui de capitaine de police demandent une licence. D'autres requièrent un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5. C'est notamment le cas, depuis 2022, des concours de l'enseignement primaire et secondaire, pour lesquels les candidats doivent justifier *a minima* d'un master 1 et d'une inscription en master 2 pour pouvoir concourir. Pour l'accès aux corps de maître de conférences, de professeur des universités, de chargé et de directeur de recherche, c'est un doctorat qui est exigé. Dans les faits, parmi les candidats recrutés en 2024 à l'issue des concours externes ou uniques de catégorie A, sept sur dix étaient titulaires d'un diplôme de niveau au moins égal à bac+5 au moment de leur inscription (56% avec un bac+5 et 15% avec un doctorat) [Figure 8].

Concernant les concours de catégorie B, c'est le niveau baccalauréat qui est généralement requis, mais il existe des exceptions. Par exemple, un diplôme de niveau bac+2 est requis pour le concours de greffier. Parmi les agents recrutés au concours externe sur un poste de catégorie B en 2024, 40% avaient un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac+2 à leur inscription. C'est nettement moins qu'en 2023 (50%) du fait de l'intégration en catégorie B du concours de surveillant pénitentiaire, dont les candidats sont moins diplômés et pouvaient encore se présenter, en 2024 (année transitoire), avec un CAP ou un BEP : en 2024, 64% étaient titulaires du baccalauréat et 27% avaient un diplôme de niveau CAP ou BEP, des proportions proches de celles observées en 2023.

Pour les recrutements en catégorie C, soit un diplôme de niveau brevet des collèges est demandé, soit aucun diplôme n'est exigé. Finalement, en 2024, plus de 90% des agents recrutés dans la FPE à l'issue d'un concours de catégorie C avaient au moins le bac au moment de leur inscription, 60% détenant un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac+2. C'est nettement plus qu'en 2023 (28% de détenteurs d'un diplôme de niveau bac+2), là aussi en raison du changement de catégorie des surveillants pénitentiaires, en moyenne moins diplômés.

Figure 8 : Niveau de diplôme au moment de l'inscription des recrutés aux concours externes et uniques dans la FPE en 2024, selon la catégorie hiérarchique



Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Recrutements externes de fonctionnaires sur concours externe ou unique (hors troisième concours) dans la FPE.

Lecture : En 2024, 12 % des candidats recrutés à l'issue des concours externes ou uniques de catégorie B ont un diplôme de niveau bac+2 au moment de l'inscription.

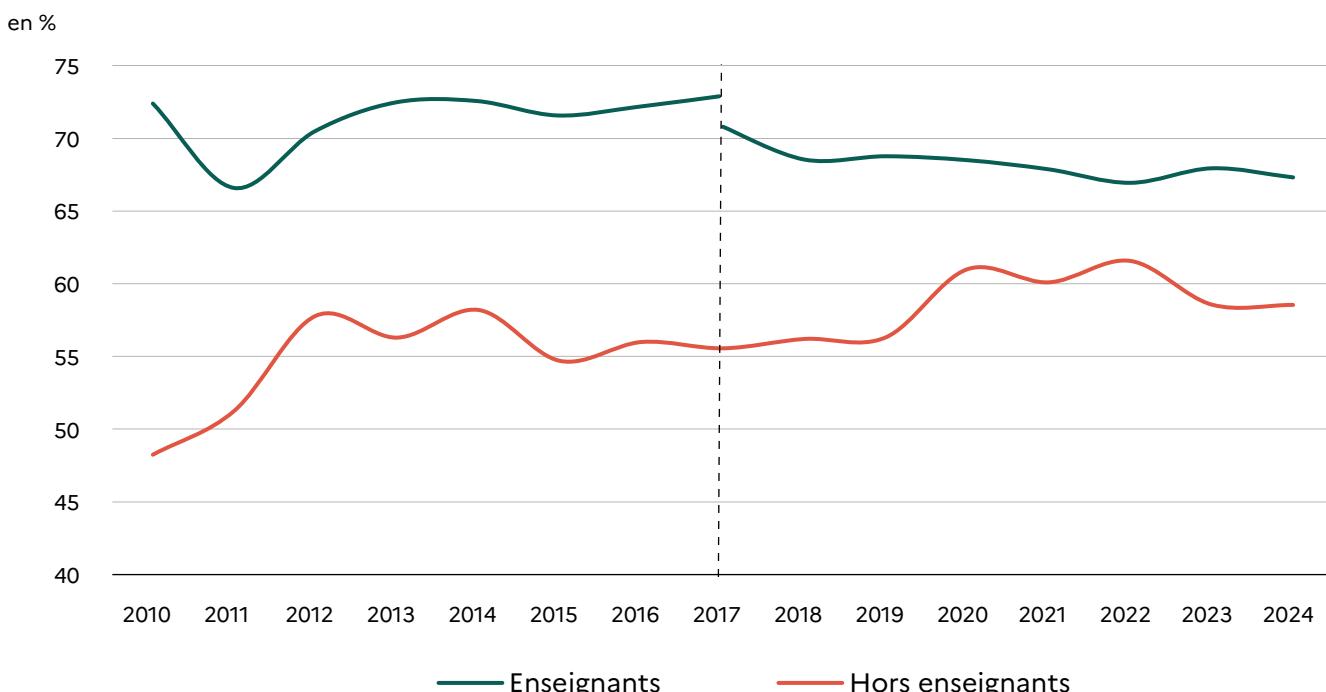
Six personnes recrutées sur dix sont des femmes

En 2024, les femmes représentent 60% des candidats recrutés dans la FPE via le concours externe. Cette proportion est encore plus élevée parmi les recrutements sans concours (70%), pour beaucoup sur des postes d'adjoint administratif, et via le troisième concours (70%), qui concerne très majoritairement des postes d'enseignant de l'Éducation nationale.

Dans la catégorie A, deux recrutés au concours externe sur trois sont des femmes. Leur proportion s'élève à 67% parmi les enseignants (primaire, secondaire et supérieur confondus) et à 59% dans les autres corps de catégorie A (Figure 9). Des écarts significatifs existent toutefois selon les concours. Certains affichent une forte présence féminine, avec plus de 80% de femmes recrutées, comme pour l'accès au corps de professeur des écoles (87%) ou

de psychologue de l'Éducation nationale (86%). Pour d'autres, les femmes restent minoritaires comme chez les maîtres de conférences (45% de femmes), les inspecteurs des finances publiques (46%) ou les professeurs agrégés (46%).

En 2024, les concours externes de catégorie C recrutent, comme en catégorie A, deux tiers de femmes, tandis que les recrutés en catégorie B sont plus souvent des hommes (55%). Cette répartition, très différente de celle des années précédentes (globalement équilibrée au sein des catégories B et C), résulte du passage en catégorie B des surveillants de l'administration pénitentiaire, corps qui recrute peu de femmes (22% en 2024). En catégorie B, les femmes sont également minoritaires parmi les gardiens de la paix (29%), alors qu'elles constituent 85% des recrutements de greffiers et 82% des recrutements de secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Figure 9 : Part des femmes parmi les candidats recrutés à l'issue d'un concours externe de catégorie A dans la FPE

Source : Enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

Champ : Recrutements de fonctionnaires sur concours externe (hors concours unique et troisième concours) dans la FPE.

Note : À partir de 2017 sont comptabilisés parmi les enseignants les maîtres de conférences et les professeurs des universités.

Lecture : En 2024, parmi les personnes recrutées à l'issue d'un concours externe de recrutement d'enseignants (y compris maîtres de conférences et professeurs des universités), 67 % sont des femmes.

Source et champ

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) recueille chaque année les principales données sur les recrutements dans les corps de fonctionnaires de l'État grâce à une enquête menée auprès des ministères et de leurs établissements publics. Le champ couvert par l'enquête correspond aux recrutements prévus aux articles L. 325-2, L. 325-7, L. 326-1 et L. 326-10 du Code général de la fonction publique.

Afin de présenter un panorama des recrutements le plus complet possible, la DGAFP complète depuis 2017 les résultats avec les recrutements d'enseignants-chercheurs, qui constituent l'essentiel des recrutements non couverts par le Code général de la fonction publique. En 2023, les concours de professeur et maître de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ont également été intégrés au champ.

Les recrutements encore non couverts par l'enquête de la DGAFP sont constitués pour l'essentiel des recrutements de la filière hospitalo-universitaire et des recrutements dans des corps spécifiques d'enseignants-chercheurs.

Pour en savoir plus

Fargeas T, Lemaire D. (2025), [«Les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2023»](#), Stats Rapides n° 119, DGAFP-SDessi, mai.

Lemaire D. (2025), [«La réussite au concours commun C externe de la branche administrative des ministères économiques et financiers selon le profil des candidats»](#), Point Stat n° 50, DGAFP-SDessi, février.

Prevot M. (2024), [«La réussite au concours externe des IRA selon le profil des candidats»](#), Point Stat n° 47, DGAFP-SDessi, juillet.

Redon G. (2025), [«La réussite aux concours de l'agrégation selon le profil des candidats»](#), Point Stat n° 53, DGAFP-SDessi, juin.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : **Gaël de Peretti**

Rédacteur en chef : **Olivier Chardon**

Responsable d'édition : **Elisabeth Castaing**

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
DGAFF - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Stats Rapides n° 129
ISSN : 2267-6483